

<http://www.snetap-fsu.fr/Suivi-plan-pluri-annuel-Handicap.html>



Suivi plan pluri-annuel Handicap

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : jeudi 14 janvier 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

S'est réuni ce jour le groupe de travail qui suit la mise en place du plan pluriannuel de l'emploi des personnels en situation de handicap au sein de notre ministère.

Deux éléments ont tout particulièrement attiré l'attention de la délégation [FSU](#).

D'une part, la question de **la mise en place d'un tutorat lors de l'embauche d'un personnel en situation de handicap par la voie contractuelle en vue de sa titularisation**. Ce dispositif de tutorat avait été largement porté et soutenu par la FSU au regard des difficultés rencontrées par les agents en situation de handicap des années précédentes. La note de service sortie en novembre 2014 avait retenu ce principe. Force est de constater un an après des difficultés rencontrées sur le terrain. Qui ? Quelles compétences ? Quelle formation ? Quelle reconnaissance ? Pour toutes ces questions, il est nécessaire de poursuivre le travail, de soutenir le développement d'un véritable réseau au sein de notre ministère partant du ministère via l'échelon régional et le niveau local, d'étoffer humainement la cellule handicap » du ministère et de professionnaliser ses acteurs.

La sensibilisation de tous est aussi un point important qui manque cruellement pour faciliter l'insertion des agents dans la communauté de travail.

D'autre part, **les mauvais chiffres de l'année 2015 en terme de recrutement de travailleurs en situation de handicap, et tout particulièrement dans les établissements d'enseignement supérieur et technique** : à peine 8 recrutements alors que le chiffre de 28 avait été validé. A ces chiffres, la réponse de l'administration n'est pas acceptable : le choix a été fait de cibler prioritairement les enseignants pour le recrutement de travailleurs en situation de handicap mais les efforts consentis dans le cadre de la déprécarisation n'ont pas permis d'atteindre l'objectif fixé ! Au-delà de cette « priorisation », la FSU a rappelé que ce choix de cibler les seuls enseignants n'était probablement pas pertinent et que les années précédentes, des recrutements avaient été faits dans d'autres catégories de personnels comme les personnels administratifs. La pression exercée sur les établissements pour réduire leur dotation en personnels administratifs est très certainement la principale cause de cet effondrement du recrutement des personnels en situation de handicap dans les établissements... Le recrutement des travailleurs handicapés est une victime « collatérale » de cette compression des dotations et des effectifs !

Pour le SNETAP-FSU

Marc Versepuech

représentant des personnels [CHSCT](#) ministériel

Antonio Dos-Santos

représentant des personnels CHSCT ministériel

Fabrice Cardon

secrétaire général adjoint

secteur corporatif